

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 25/02/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 24 | Votants : 27 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 27

SÉANCE du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 5 mars à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Joël DEVIDAL, Christian CHORLIET, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Fabrice FLOURY, Raphaël BONNET, Annie MAUTÉ, Stéphane SAGUETON, Fernand CHAIZE, Michel ARCIS, Michel RIBES, Chantal GUENARD, Jean-Pierre SABATIER, Philippe DELABRE, André DEFAY, Martine SIVET, Agnès MOURLEVAT, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Pierre ALLARY, Christine MIRAMAND, Francis DELMAS

Procuration de : Laurence DESSALCES-BONNET à Stéphane SAGUETON, François CABANES à Martine SIVET, Marie-Christine VEYSSET à Agnès MOURLEVAT

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Convention Communauté de communes / Chambre d'agriculture – accueil stagiaires AgroParisTech

Le président expose que dans la continuité du partenariat entre la communauté de communes et la Chambre d'agriculture de la Haute Loire il est prévu d'accueillir deux stagiaires élèves ingénieur à AgroParisTech.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Incidence du changement climatique sur l'évolution possibles des systèmes agricoles actuellement en place
- Perspective sur de nouvelles productions
- Influence de différents facteurs sur l'évolution de l'agriculture (urbanisme...)
- Transmission des exploitations : quelle maîtrise du foncier par les exploitants proches de la retraite et quelle vision ont-ils vis-à-vis de leur succession



**Mézenc
Loire
Meygal**

La communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage du stage et la Chambre d'Agriculture versera une participation financière de 4000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DONNE** son accord à la signature de la convention par le président.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

